



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taux

Question écrite n° 125665

Texte de la question

M. Michel Destot attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le relèvement de la TVA de 5,5 % à 7 % dans le secteur du bâtiment. Cette hausse de la TVA s'applique aux travaux d'entretien et de rénovation, qui comptent pour 70 % de l'activité des petites entreprises et des artisans du bâtiment, ce qui aura pour effet de réduire fortement le chiffre d'affaires du secteur. Cette mesure s'ajoute par ailleurs à la suppression du prêt à taux zéro renforcé (PTZ+) dans l'ancien, à une nouvelle réduction de 20 % du crédit d'impôt développement durable et à la disparition au 1er janvier 2012 du dispositif Scellier. L'impact sur le secteur du bâtiment sera lourd : la CAPEB estime à un milliard d'euros de perte en chiffre d'affaires et 10 000 emplois les conséquences du relèvement de la TVA et de la baisse du CIDD seuls. Les quatre mesures conjointes représenteraient 2,6 milliards d'euros d'économies budgétaires mais également un effort sans précédent demandé au secteur du bâtiment, déjà fortement affecté par la crise. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour revitaliser le secteur du bâtiment, un des moteurs de la croissance française.

Données clés

Auteur : [M. Michel Destot](#)

Circonscription : Isère (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125665

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2011, page 13471

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)